

INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL I UN FONDS DE BIENFAISANCE QUI N'EN PORTE QUE LE NOM.

mercredi 14 octobre 2020, par [Thémis](#)



(Credits : Social Media)

Ce 23 septembre 2020, sur France Bleu, l'indemnisation par Lubrizol des agriculteurs exploitants à proximité de l'usine était au cœur des discussions.

Alors qu'à la suite de l'incendie de l'usine classée SEVESO le 26 septembre 2019, les agriculteurs ont été contraints de jeter en partie leur production contaminée, Lubrizol a rapidement proposé de les « indemniser » par le biais d'un fonds de solidarité.

Ce sont 1200 dossiers de demande d'indemnisation qui ont fait l'objet d'une transaction depuis plus d'un an, au terme de laquelle les agriculteurs se sont engagés à ne pas déposer plainte contre la société.

Dans ce reportage, deux victimes reviennent sur ce processus avalisé par l'Etat mais qui continue d'interroger. Pour l'une, elle n'a pas été indemnisée proportionnellement aux pertes subies, mais elle a été contrainte d'accepter l'offre pour faire face à ses difficultés : « On ne peut pas dire non, pas dans le milieu agricole. On n'a pas de trésorerie ». Pour l'autre, retraitée de 72 ans qui doit néanmoins poursuivre son activité agricole pour pourvoir à ses besoins, cette procédure n'a pas permis d'en réparer les conséquences sur le long terme. Les consommateurs continuant de se méfier de toutes les cultures locales qui ne sont pas sous serres. Sans l'intervention d'un tiers, ce dernier avoue qu'il se serait certainement donné la mort par désespoir..."

Christophe HOLLEVILLE, secrétaire de l'association l'Union des Victimes de Lubrizol, les rejoint sur la faiblesse des indemnisations proposées au regard des pertes économiques colossales subies. L'entreprise aurait rapidement proposé des aides financières vitales pour les cultivateurs, ces derniers s'engageant alors irrémédiablement à ne pas poursuivre la société en justice. Entre indemnisation au rabais et renonciation à leurs droits, pour les victimes de cette catastrophe le Fonds de bienfaisance n'en porterait ainsi que le nom.

L'Association des sinistrés de Lubrizol et la FENVAC avaient pourtant demandé conjointement dès le 6 septembre 2019 au Ministère de la Justice la mise en oeuvre d'une convention d'indemnisation des victimes et des sinistrés de l'explosion entre l'ensemble des acteurs concernés conformément au Guide méthodologique sur la prise en charge des victimes d'accidents collectifs. Un tel dispositif, auquel aucune suite n'a été donnée, aurait pourtant favorisé une indemnisation fiable et égalitaire au sein de la population touchée.

Retrouvez ici l'intégralité du reportage :

